



Vente piscine sur foire avec société non domicilié en france

Par **franck**, le **21/10/2012** à **17:41**

Bonjour,

j'ai commandé une piscine lors d'une foire. Le produit semble correcte et est fabriqué en Espagne.

Sur le bon de commande figure le nom et l'adresse de la société. Après quelques jours et un coup de téléphone des documents arrivent par mail. La société ne possède pas de numéro SIREN ou SIRET. Il existe un bureau boîte aux lettres à Montpellier. Les commerciaux sont joignables sur portable uniquement.

En fait à force d'insister, j'apprends que la société à son siège en Angleterre, que la garantie de 30 ans est assuré par une firme espagnole . Pas moyen d'obtenir un contrat prouvant la garantie décennale. La TVA n'apparaît pas sur le bon de commande. Et la société possède un chèque d'acompte de 30 pct de ma part non encaissé. Sur le bon de commande il a été stipulé : "sous réserve de l'obtention de permis de construire" que je n'ai pas encore déposé. Est ce que je peux annuler la vente alors que le délai de rétractation est passé 10 jours (beaucoup de temps s'est écoulé pour avoir les réponses aux questions)?

Et si oui par quel moyen? Surtout en récupérant mon chèque de caution.

Merci beaucoup.